

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LIDURIN Christelle (arrivée 19h54), Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie (arrivée 19h50), Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Madame MARECHAL Corinne, Madame BERTHELOT Céline, Monsieur BERNARD Anthony,

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie

Secrétaire : Madame LE GAL Martine

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame LE GAL Martine en qualité de secrétaire de séance.

Demande de subvention – projet terrain de sports

Le coût prévisionnel concernant le projet d'aménagement du terrain de sports s'élève à 191 055.45€HT soit 229 266.5€TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier entre autre d'une subvention du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) à hauteur de 25% du montant HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le projet d'aménagement du terrain de sports et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de tous les organismes susceptibles d'accorder une aide pour ce projet.

Autorisation consultation maitrise d'œuvre local terrain de sports

Dans le cadre du projet d'aménagement du terrain des sports, il est nécessaire de prévoir la construction d'un local technique. Ce bâtiment abritera entre autre les locaux techniques pour l'éclairage et l'arrosage automatique du terrain de sports.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la prestation de maitrise d'œuvre et la réalisation des formalités administratives du projet.

Avenant marché City Stade

Dans le cadre du projet de City Stade, Monsieur Le Maire explique que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la réalisation d'un muret permettant de retenir la terre du terrain situé au dessus de l'accès (hors enduits qui seront réalisés par les services techniques de Locminé Communauté). Ces travaux n'ont pas été comptabilisé sur le descriptif des travaux, par le maître d'ouvrage.

Le devis présenté par l'entreprise COLAS s'élève à 3300,00€ HT et s'établit ainsi :

- découpe du muret existant
- Création d'une rampe dans l'espace vert
- Création d'un muret

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant HT	Variation
	COLAS	39 073,40	3 300,00	42 373,40	+8,45%

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 de ce marché de travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise Colas sur le lot n°1 « terrassement, voirie, aménagements extérieurs », pour un montant de 3 300€ HT, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires.

19h50 - Arrivée de Madame LE PALLEC Noëlie

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE s'interroge sur les conditions du marché. Monsieur Le Maire explique que le cahier des charges de ce marché requerrait une réponse pour une structure galvanisée et qu'il était proposé une option en inox. Suite aux offres réceptionnées sur ce marché, une seule offre a été reçue pour un projet en inox avec une différence de prix assez importante.

19h54 - Arrivée de Madame LIDURIN Christelle

Modification PLU n°1

Dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme définie par délibération du 5 juillet 2016 (définition du nombre de places de stationnement selon les activités des entreprises), après la consultation des personnes publiques associées, il convient de définir les modalités de mise à disposition des informations au public.

Il est proposé la mise en place des modalités suivantes de mise à disposition au public :

- ✓ Apposition d'affiches dans les bâtiments communaux fréquentés par le public (mairie, salle polyvalente, médiathèque)
- ✓ Insertion dans la presse locale, sur le site internet de la commune et via le panneau de communication
- ✓ Consultation du dossier de modification simplifiée en mairie du 30 septembre au 31 octobre 2016
- ✓ Mise à disposition du public d'un cahier pouvant recevoir les suggestions, les observations...

Un bilan sera présenté en conseil municipal à l'issue de la mise à disposition des informations au public.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions présentées ci-dessus concernant les modalités de mise à disposition des informations au public et autorise le Maire à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires pour l'application de ces mesures durant la période du 30 septembre au 31 octobre 2016.

Autorisation signature convention GRDF

Suite à la pose d'une canalisation de gaz sur la parcelle AB 203, une convention de servitude a été signée entre le maire et ERDF-GRDF le 22 janvier 2010. Aujourd'hui la société Gaz Réseau Distribution France(GrDF) souhaite publier cette convention au fichier immobilier. Cette publication a pour but d'informer toutes personnes de la présence de la canalisation de gaz.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve les dispositions qui précèdent et autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de servitude et tous les documents affairant à cette décision.

Futur lotissement – Kerentrée 2

Monsieur Le maire explique qu'il vient de signer la vente de terrains à la Résidence des Ajoncs. La Résidence n'est à ce jour pas raccordée au réseau d'assainissement. Il convient de prévoir le passage du réseau sur un futur projet d'extension du lotissement de Kerentrée. Afin de positionner la conduite à l'endroit de la voirie future, il importe de réfléchir rapidement au projet d'aménagement : nombre et positionnement des terrains, voirie communale, dénomination

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et accepte que la commission travaux prépare un projet et des esquisses pour ce projet de lotissement.

La commission travaux se réunira très prochainement.

Décisions modificatives budgétaires

Afin de pouvoir effectuer les travaux de raccordement du réseau assainissement pour la Résidence des Ajoncs, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient préalablement de passer une conduite dans le terrain du futur lotissement « Kerentrée 2 ».

Pour ce faire il est proposé d'effectuer les virements aux comptes du budget assainissement d'un montant de 3000€ pour effectuer les études préalables nécessaires et lancer l'appel d'offres.

Monsieur Le Maire présente les modifications budgétaires prévues :

Section d'investissement			
Dépenses			
imputation	désignation		montant en euros
2031	Frais d'études	+	1 500,00 €
2033	frais d'appel d'offres	+	1 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-	3 000,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve les décisions modificatives budgétaires ci-dessus présentées et autorise le Maire à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires.

Indemnités au comptable du trésor public

Par délibération en date 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal avait décidé de ne pas verser pour l'année 2015, l'indemnité de conseil qu'il est possible de verser au comptable du Trésor Public dans le cadre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire ,économique ,financière et comptable. Le conseil municipal avait également décidé de délibérer à nouveau en 2016 à ce sujet.

Le calcul de l'indemnité est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre, auxquelles est appliqué un barème spécifique dégressif.

L'indemnité est facultative et personnelle pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

L'indemnité totale calculée pour 2016 s'élève à 560.42€.

Le conseil municipal après avoir délibéré par une abstention et 15 voix contre, décide ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public pour l'année 2016 et les années à venir jusqu'à la fin du mandat. Le conseil municipal se réserve la possibilité de modifier sa décision, dès lors que les prestations de conseils et d'assistance se révéleraient être totalement effectives et pertinentes.

Comptes rendus des commissions

Commission sport et associations

- Forum des associations – samedi 3/09 de 10h à 13h
 - 26 associations présentes
 - Les 2/3 étaient des associations de Plumelin
 - Bons retours des associations présentes satisfaites d'avoir pu présenter leurs activités et enregistrer des inscriptions
- 24 septembre – médiathèque
 - Une animation est organisée avec le relais assistante maternelle
 - Les élus de la commission sont invités à participer

Affaires scolaires

- Rentrée
 - 90 enfants scolarisés à l'école Marc Chagall
 - Une classe supprimée à l'école Marc Chagall
 - 166 enfants scolarisés à l'école Saint-Melaine
 - Changement de service pour le restaurant scolaire (école Marc Chagall puis école Saint-Melaine)
 - Les élus ont visités les écoles et la cantine le 1^{er} septembre, jour de rentrée
- TAP
 - Embauche d'une personne en CDD pour un temps de 6 heures semaine sur 36 semaines pour la préparation des animations
 - Les TAPS ont redémarrés pour les enfants de l'école Marc Chagall

- PPMS

Pour rappel, Monsieur Daniel ADRIAN rappelle en quoi consiste le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) :

« Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. »

Les différents points d'élaboration d'un PPMS sont rappelés dans la circulaire 2015-2015 du 25-11-2015.

Exemples de mesures mises en place dans le cadre du PPMS :

- Mesures de confinement
- Sécurité des portails : les portails seront fermés et télécommandés
- Exercices de sécurité
- Portes de sécurité
- 3 alarmes distinctes

Affaires sociales

- Domicile partagée : tous les logements sont actuellement occupés

Commission travaux

- La maison rue de la Fontaine a été détruite en juillet
- Voirie : imperméabilisation avec le PATA sur plusieurs portions de voie
- Forage : les travaux se terminent prochainement pour le bâti
- City stade :
 - l'enrobé est fait
 - les mats sont posés
- dégradation : au terrain de sports
 - la porte avait été installée en mai et était renforcée
 - un véhicule est rentré sur le terrain en forçant le grillage
 - le conseil municipal décide d'entamer une réflexion sur la pose d'alarmes : la commission travaux se charge d'établir un récapitulatif des besoins
- aire de jeux : de nouveaux jeux vont être très prochainement installés
- haie du terrain de sports : va être abattue prochainement
- Réunion de la commission travaux mardi 13 septembre à 19h en mairie

Commission enfance et jeunesse

- cantine-garderie : la rentrée s'est bien passée
- La proposition de mise en place du prélèvement pour le paiement des factures cantine-garderie est une évolution bien accueillie par les familles
- cantine – constats lors de la visite de rentrée
 - cantine bruyante
 - entre les 2 services – temps court
 - les plus grands se servent : facilite le service et responsabilise les enfants
- garderie : lorsqu'il fait beau, les enfants peuvent profiter de la cour de l'école St Melaine cette espace appartenant à la mairie
- conseil municipal des jeunes – samedi 10 septembre
 - Remise d'une pochette de bienvenue
 - Réflexion sur la journée citoyenne
 - Visite au City Stade
- Semaine bleue – spectacle le vendredi 7 octobre animée par le personnel de l'ADMR
- Jeudi 15 décembre – spectacle de Noel
 - 2 séances -9h30 et 14h
 - Locminé Communauté prend en charge les frais du spectacle
 - Réfléchir à l'organisation des 2 séances (prendre en compte : TAP, sieste, gouter ...)
 - petits-grands
 - école Saint-Melaine – école Marc Chagall

Commission communication

- bulletin annuel
 - rappel : les articles sont attendus pour le 10 septembre

- une réunion sera organisée prochainement pour un premier point
- Site internet :
 - JULIANA est l'hébergeur depuis la mise en place du nouveau site
 - réunion ce jour à Locminé Communauté concernant la facturation du prestataire
 - La commune de Plumelin a signé le contrat de renouvellement d'hébergement

Questions et informations diverses

✓ Affaire LE GARREC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme LE GARREC concernant leur construction à la Résidence de Gohélen et détaille le devis joint.

Pour information, le gros œuvre est actuellement terminé.

Une première réponse leur est parvenue, stipulant que l'affaire devait être évoquée lors de la séance du conseil municipal du 6 septembre.

A l'issue des différents échanges au sein de l'assemblée, Monsieur le maire propose de leur transmettre un courrier réponse demandant une analyse de sol et une contre-expertise amiable.

✓ Maison de santé – point

- Les offres sont à l'analyse et certains lots feront l'objet de négociation
- La deuxième orthophoniste est installée depuis cette semaine (ex. bureau d'accueil)

✓ Terre végétale :

Monsieur le Maire précise qu'un stock assez important de terre végétale est disponible et propose de la mettre à disposition des habitants de la commune aux mêmes conditions que précédemment :

- Volume limité
- Les demandes sont validées après demande déposée en mairie
- Communication sur le site internet et le panneau

✓ Frelon asiatique :

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE apporte quelques précisions :

- 3 nids détruits
- Un nid signalé dans un arbre face au bassin de rétention
- Serge LE NET prend le relais de Nicolas LE BOULAIRE durant son absence au mois de septembre.

✓ Jumelage

- La commune de WISSEMBOURG (sollicitée au printemps) a été relancée par Monsieur Nicolas LE BOULAIRE : pour l'instant pas de réponse. Monsieur Le Maire pourrait avoir l'opportunité d'une rencontre en octobre.
- D'autres contacts vont peut-être être pris avec d'autres communes en Alsace

✓ Point sur les subventions accordées

Monsieur Le Maire donne un détail des subventions accordées dernièrement :

PROJET	Programme	montant accordé
FORAGE	PST	3 869,15 €
PLATEAU MULTISPORTS	PST	22 431,25 €
AMENAGEMENT ABORDS MAISON DES JONQUILLES	PST	5 675,00 €
ACCESSIBILITE	FSIPL	38 000 €

✓ Point sur le personnel

- Médiathèque : recrutement Céline LE VU (17h30/semaine)
- Urbanisme : Sonia LEGENDRE (17h30/semaine)
- CAE : TAPS-garderie –cantine : Alicia LE MENE
- Coordonnateur TAPS : Christine DELAPORTE (6h00/semaine/36semaines)
- Responsable communale :

Monsieur Le Maire propose que la Responsable Communale passe à temps plein à compter du 15 novembre 2016. Cette possibilité a déjà été évoquée et répondrait aux besoins en terme de charge de travail pour le suivi de l'ensemble des dossiers, pour une présence plus régulière permettant d'assister aux réunions de travail et accompagner le Maire et les adjoints dans l'exercice de leurs missions et pour faciliter le management des différents services.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà échangé en ce sens avec Monsieur Gérard CORRIGNAN, maire d'Evellys et président de Locminé Communauté.

✓ Point sur la fusion des communautés de commune

- Vendredi 9/09 : conférence des maires
- Mercredi 14/09 – conseil communautaire commun
- Certains points sont déjà validés :
 - DGS : Alain LEMOINE
 - Siège : Locminé Communauté

✓ Recensement INSEE -début 2017 :

- 5 agents recenseurs à recruter
- Le recrutement s'effectuera avant la fin de l'année
- Le recensement se déroulera de mi-janvier à mi-février

Invitations

✓ Vendredi 9 septembre : école Saint Melaine – pot de rentrée

✓ Virades de l'espoir : 24 et 25 septembre - prévoir bénévoles service + tables

- 24/09 à 9h au lieu-dit Keridon pour le chargement des tables
 - Didier
 - Pierre
 - André
 - Frédéric
- 25/09 : à coté de la caserne des pompiers
 - 9h : préparation entrées
 - Patricia
 - Noëllie
 - 11h : service
 - Martine
 - André

✓ Programme culturel de la Maillette

- Tremplin le samedi 10 septembre – entrée 2€
- Les programmes de l'année 2016/2017 sont disponibles

La séance est levée à 21h39

